



Présents : Jean Pierre Holvoet, Annick Menier, José Prévôt, Laurence Tanguille, Henri Vaumoron.

Directeur technique national : Éric Alexis

Excusé : Éric Lefebvre

Ce compte rendu est provisoire. Il sera validé lors de la prochaine réunion. Le cas échéant, modifications ou remarques figureront dans le compte rendu de la réunion suivante.

Ordre du jour de la réunion

- | | |
|---|--|
| 1. Le Mémento du dirigeant | 8. Le service civique |
| 2. La Convention LGV VINCI Construction | 9. Le Pass fédéral |
| 3. Point sur le Descendeur | 10. Stages de formation des clubs accueillants |
| 4. Point sur l'Assemblée générale de Toulouse | 11. Forum, dépôt de plainte |
| 5. Convention pour une mission d'assistance et de conseil | 12. Demande du CSR F |
| 6. Point sur les futurs travaux au siège | 13. Questions diverses |
| 7. La démarche de civi-confiabilité | |

1. Le Mémento du dirigeant

Christophe Prévot s'est proposé de venir aider H. Vaumoron et R. Legarçon. Un listing de la composition du « Mémento » a été fait à partir d'un document établi par Laurent Galmiche.

H. Vaumoron pose la question de la relecture, de la validation des mises à jour et des modifications à apporter. Il faut organiser un comité de relecture avec les membres du Comité directeur.

Il faut faire une relecture des modifications, reprendre le nouveau logo fédéral, retirer la publicité AON et faire une synthèse des documents devant y être.

H. Vaumoron propose de refaire une numérotation

Objectif à atteindre : mise à jour de l'ouvrage pour fin d'année.

Faut-il se limiter à une version uniquement numérique ?

2. La Convention LGV VINCI Construction

La société « Vinci Construction » ne souhaite pas dénoncer la convention proposée au club de Poitiers. Mais il faut que le club SC Poitiers dénonce la convention.

L. Tanguille rappelle qu'il ne faut pas donner de messages paradoxaux aux clubs en refusant les initiatives qui permettent le financement d'actions dans les clubs.

D. Lasserre a réécrit une proposition de convention conforme du point de vue de l'assurance.

D. Cailhol considère qu'il ne faut pas signer la convention compte tenu que la FFS souhaite se positionner en expert auprès des administrations.

Il convient de ré analyser le niveau juridique admissible.

La question se pose sur les niveaux de prestations que les structures ont la possibilité de demander.

Au délégué juridique de faire une analyse juridique afin de définir le cadre d'intervention des clubs, des CDS et des CSR.

Il faut proposer une convention type qui reste à définir.

3. Point sur le Descendeur

Le contenu est défini depuis janvier (les éléments pratiques : convocation et dossiers soumis au vote).

Les professions de foi seront tirées à part, mais envoyées avec le « Descendeur » par courrier.

A ce jour, il manque le rapport financier, l'expert comptable n'est pas repassé au siège depuis les demandes du Commissaire aux Comptes.

Les rapports d'activité des commissions ne sont pas envoyés. Les commissions préparent un power- point de deux diapositives maximum pour lister les actions réalisées et les éléments saillants de 2010 qui seront projetés pendant l'Assemblée générale.

4. Point sur l'Assemblée générale de Toulouse

Présentation des documents à l'Assemblée Générale :

Pour l'Assemblée générale revoir les documents de présentation.

H. Vaumoron prépare un document de présentation du Rapport moral et une présentation du rapport succinct des activités des commissions.

Pour les comptes financiers, il faut prévoir un document de présentation qui sera projeté.

E. Lefebvre pour le bilan de l'exercice 2010 et J. Prévôt pour le prévisionnel 2011.

Élection

H. Vaumoron vérifie avec le CSR Midi-Pyrénées l'organisation matérielle de l'Assemblée générale.

Etat du matériel : Pour le vote électronique, le coût de location du matériel est d'environ 1 500 €.

Cette option sera envisageable pour l'année électorale de 2012.

Les motions ne seront pas éditées et distribuées, elles seront projetées pendant l'Assemblée Générale.

Point sur les Statuts et RI à présenter à l'Assemblée générale

J.-P. Holvoet a renvoyé au Comité directeur élargi le dossier des modifications des statuts et RI dans lequel les anciens et les nouveaux sont dissociés

Pour l'Assemblée générale extraordinaire L. Tanguille et J.-P. Holvoet expliqueront la nouvelle organisation qui a amené les modifications statutaires.

Le règlement anti dopage modifié à la demande du ministère sera présenté par J.-P. BUCH.

Il faut prévoir un temps de restitution du questionnaire de l'enquête sur la pratique féminine dans la Fédération par Dadou Boutin

5. Convention pour une mission d'assistance et de conseil

Suite aux discussions effectuées au cours du Comité directeur, il faut attendre la nouvelle version de la part d'Yves Besset.

6. Point sur les futurs travaux au siège

Question en attente en prévision des devis qui permettront d'effectuer le choix des travaux à engager pour rénover le siège.

7. La démarche de civi-confiendalité

La Ministre a écrit à toutes les fédérations pour mettre en œuvre les principes de la démarche de civi-conditionnalité. Elle se décline dans dix thèmes faisant partie de la convention d'objectifs pluriannuelle.

E. Alexis confirme que ces actions sont déjà dans la convention d'objectifs.

8. Le service civique

Il semble difficile de répondre aux règles définies pour pouvoir demander l'agrément.

Il faut envoyer la note de C. Lagache et les différents documents aux commissions pour leur demander leurs besoins.

9. Le Pass fédéral

Le coût de sa réalisation a été fixé à de 4 000 euros TTC.

Les tarifs pour les annonceurs sont les mêmes que précédemment.

Il faut demander à D. Lasserre de relancer la société de courtage Gras Savoye.

A. Menier a pris des contacts avec les annonceurs suivants :

- Cevennes Evasion paiement entre 400 et 700 € TTC

- Le magasin Expé paiement 1 100 € TTC

- Le fabricant Aventure Verticale paiement 400 € TTC

- Le magasin Vieux campeur paiement 1 100 € TTC

- Le fabricant Scurion participation à négocier
- Le magasin Croque-Montagne participation négociée par José Prévôt pendant la réunion qui sera de 600 € TTC.

Avant le 25 avril A. Menier s'engage à donner le plan de financement définitif des publicités pour financer le « Pass ».

E. Alexis relancera Pierre-Michel Abadie pour faire évoluer les devis d'impression afin de les présenter à E. Lefebvre et choisir le plus intéressant avant de passer la commande.

La DN de l'EFC signale qu'elle s'interroge pour la mise au point des conventions avec les partenaires annonceurs. Il faut faire un courrier aux autres partenaires potentiels.

Par exemple « Résurgence » et « Beal » dans le cadre du partenariat.

10. Stages de formation des clubs accueillants

Il faut prendre contact avec les CDS employeurs pour qu'ils dégagent du temps salarié pour animer les stages pour les responsables de club.

J.-P. Holvoet souhaite qu'il y ait des élus de la Fédération pendant ces formations, car, il y a des messages à faire passer.

11. Forum, dépôt de plainte

Le Bureau décide de porter plainte contre la personne qui a proféré des menaces contre un des salariés de la Fédération.

H. Vaumoron prend contact avec Y. Besset pour mettre en oeuvre la procédure et pour le lieu du dépôt de plainte. S'il n'y a pas de contre-indications particulières la plainte sera déposée à Sedan par J. Prévôt.

12. Demande du CSR F

Le CSR Midi-Pyrénées demande une dotation de corde « Béal » pour son congrès régional.

A. Menier a parlé de cette demande à la société « Béal ».

Il faut faire une mise au point sur le partenariat avec les CDS et les CSR.

13. Questions diverses

Spelunca n° 122

Le prochain éditorial sera écrit par Philippe Drouin

Pour les pages vies fédérales :

- Prévoir le compte rendu du Comité directeur de mars
- Prévoir un article sur la communication et la charte graphique
- Un article sur les neuvièmes JNSC est prêt.

Il faut relancer les candidatures pour les commissions « Financière » et « Spelunca Librairie » pour le Comité directeur de juin.

Marcel Meyssonnier part à la retraite prochainement.

Le concours pour l'affiche des JNSC a été lancé.

Gestion des accès aux administrateurs

Il faut faire en sorte d'organiser le travail pour éviter que L. Mangel reste seul à gérer les outils informatiques.

Prévoir l'organisation logistique de l'agrément.

Un point sur le logiciel Karsteau.

Il faudrait faire la jonction avec le système OPAESI.

Rappel sur l'utilisation du logo fédéral :

Il est rappelé que seuls les CDS et CSR peuvent utiliser le logo fédéral.